

AMEN PREMIERE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 Mars 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 31 Mars 2025

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 44.413.494, un actif net de D : 44.246.732 et un bénéfice de la période de D : 676.752.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN PREMIERE SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN PREMIERE SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 29 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2025
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	32,274,748	32,781,824	36,082,735
Obligations et valeurs assimilées		32,062,159	32,680,518	33,256,678
Titres OPCVM		212,589	101,306	2,826,057
Placements monétaires et disponibilités		12,131,026	7,849,764	16,327,384
Placements monétaires	5	11,794,566	-	7,535,698
Disponibilités		336,460	7,849,764	8,791,686
Créances d'exploitation	6	7,720	29,828	450
TOTAL ACTIF		44,413,494	40,661,415	52,410,569
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	44,515	32,197	46,553
Autres créditeurs divers	8	122,247	122,291	119,717
TOTAL PASSIF		166,762	154,488	166,270
ACTIF NET				
Capital	9	41,272,217	37,832,963	49,354,664
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,412,070	2,139,452	164
Sommes distribuables de l'exercice en cours		562,445	534,512	2,889,470
ACTIF NET		44,246,732	40,506,927	52,244,299
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		44,413,494	40,661,415	52,410,569

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	10	520,825	524,946	2,107,581
Revenus des obligations et valeurs assimilées		520,825	524,946	2,107,581
Revenus des placements monétaires	11	99,709	17,421	112,750
Revenus des prises en pension	12	101,651	91,857	688,393
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		722,185	634,224	2,908,724
Charges de gestion des placements	13	(105,523)	(90,374)	(400,033)
REVENU NET DES PLACEMENTS		616,662	543,850	2,508,691
Autres charges	14	(18,630)	(18,017)	(79,881)
RESULTAT D'EXPLOITATION		598,031	525,833	2,428,810
Régularisation du résultat d'exploitation		(35,586)	8,680	460,660
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		562,445	534,512	2,889,470
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		35,586	(8,680)	(460,660)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(2,044,914)	(3,687)	13,602
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		2,123,635	12,398	21,184
RESULTAT NET DE LA PERIODE		676,752	534,544	2,463,596

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	676,752	534,544	2,463,596
Résultat d'exploitation	598,031	525,833	2,428,810
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-2,044,914	-3,687	13,602
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2,123,635	12,398	21,184
Frais de négociation de titres	-	-	0
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	-2,419,830
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-8,674,319	-2,559,079	9,669,070
Souscriptions			
- Capital	28,731,588	13,352,785	105,573,201
- Régularisation des sommes non distribuables	28,537	1,727	37,556
- Régularisation des sommes distribuables	1,921,290	850,145	5,256,459
- Droits d'entrée	-	-	-
Rachats			
- Capital	-36,888,374	-15,783,138	-96,513,211
- Régularisation des sommes non distribuables	-32,921	-1,665	-32,209
- Régularisation des sommes distribuables	-2,434,440	-978,934	-4,652,725
- Droits de sortie	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-7,997,566	-2,024,535	9,712,837
En début de période	52,244,299	42,531,462	42,531,462
En fin de période	44,246,732	40,506,927	52,244,299
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	512,065	417,989	417,989
En fin de période	427,437	392,753	512,065
VALEUR LIQUIDATIVE	103.516	103.136	102.027
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5.92%	5.47%	5.62%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 31 Mars 2025

Note 1 : Présentation de la société

AMEN PREMIERE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligatoire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 31 Mars 1993 à l'initiative de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 24 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AMEN PREMIERE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de AMEN PREMIERE SICAV est confiée à « Amen-Invest », le dépositaire étant l' « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- *Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « AMEN PREMIERE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2025 à D : 32.274.748 et se détaille ainsi :

Code ISIN	désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2025	% Actif Net
Obligations des sociétés et valeurs assimilées			31,292,688	32,062,159	72.46%
Obligations de sociétés			3,435,000	3,571,181	8.07%
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	10,000	200,000	201,936	0.46%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5,000	400,000	431,492	0.98%
TN0003400330	AMEN BANK2008 B	15,000	300,000	314,540	0.71%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	3,000	120,000	121,970	0.28%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	3,000	180,000	186,550	0.42%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	2,000	120,000	120,994	0.27%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	3,000	240,000	249,398	0.56%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	2,000	120,000	124,997	0.28%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	2,000	200,000	212,179	0.48%
TN0001300623	BTE 2011/B	5,000	175,000	176,224	0.40%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	2,000	80,000	80,915	0.18%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	2,500	200,000	215,678	0.49%
TN0003900248	UIB 2009/1C	16,000	400,000	413,235	0.93%
TN0003900263	UIB 2011/B	20,000	700,000	721,072	1.63%
Emprunt national			15,110,000	15,643,683	35.36%
TN0008000838	Emprunt national 2021 TR 1 CB	20,000	2,000,000	2,105,696	4.76%
TN0008000895	Emprunt national 2021 TR 2 CB	20,000	2,000,000	2,084,096	4.71%
TNTNYZ6GUZ33	Emprunt national 2021 TR 3 CB	10,000	1,000,000	1,026,040	2.32%
TNHG2VXQ3BG0	Emprunt national 2022 TR 1 CB	22,000	1,760,000	1,764,805	3.99%
TNQVHB5WZ2K2	Emprunt national 2022 TR 2 CB	20,000	2,000,000	2,118,864	4.79%
TNWRCVSYL730	Emprunt national 2022 TR4 CB TF	6,250	625,000	642,255	1.45%
TN7PM93UZP50	Emprunt national 2022 TR4 CB TV	18,750	1,875,000	1,930,290	4.36%
TN4A4WPDZOC1	Emprunt national 2022 TR 3 CC	5,000	500,000	520,724	1.18%
TNIZ090I5G66	Emprunt national 2022 TR 3 CC TV	5,000	500,000	522,432	1.18%
TN3C6DVEWM76	Emprunt national 2023 TR 1 CB TV	5,000	500,000	504,588	1.14%
TNBII1MJCEF3	Emprunt national 2023 TR 4 CB TF	10,000	1,000,000	1,024,704	2.32%
TNRLFZ5FIX29	Emprunt national 2024 TR 1 CC TF	2,500	250,000	252,454	0.57%
TN5WI26K4ER0	Emprunt national 2024 TR 2 CC TF	3,000	300,000	321,002	0.73%
TNPDPODY2398	Emprunt national 2024 TR 3 CC TF	3,000	300,000	313,085	0.71%
TNGCLJS7FYQ7	Emprunt national 2024 TR 4 CC TF	5,000	500,000	512,648	1.16%
Bons du Trésor Assimilables			12,747,688	12,847,295	29.04%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6,70%	1,000	915,000	969,717	2.19%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6,60%	3	2,775	2,789	0.01%
TN008000655	BTA 29 MARS 2027 6,60%	12,537	11,829,913	11,874,789	26.84%
Titres des organismes de placement collectif			212,589	212,589	0.48%
TNGUV3GCXU41	FCP MCP SAFE FUND	661	103,039	103,039	0.23%
TNYAVEEFVIB8	FCP SMART CASH PLUS	10	109,550	109,550	0.25%
TOTAL GENERAL			31,505,277	32,274,748	72.94%
Pourcentage par rapport au total des actifs					72.67%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2025 à D : 11.794.566 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
COMPTES A TERME		4,500,000	4,526,035	10.23%
	Compte à terme au 14/11/2025 (270 jours au taux de 9,49%)	1,500,000	1,513,840	3.42%
	Compte à terme au 17/06/2025 (90 jours au taux de 8,99%)	2,000,000	2,005,123	4.53%
	Compte à terme au 25/08/2025 (180 jours au taux de 9,49%)	1,000,000	1,007,072	2.28%
BILLETS DE TRESORERIE		1,409,746	1,428,168	3.23%
TN6XGQMZH391	Billet de trésorerie MAGASIN GENERAL au 12/05/2025 (91 jours au taux de 11,5%)	488,701	494,829	1.12%
TNO1FODS6WL4	Billet de trésorerie Microcred SA au 29/01/2026 (365 jours au taux de 10,8%)	921,046	933,339	2.11%
CERTIFICATS DE DEPOTS		1,386,684	1,402,631	3.17%
TN91MB371G14	Certificat de dépôt BTL au 20/05/2026 (460 jours au taux de 9,99%)	454,720	458,781	1.04%
TNXDECN2RYM1	Certificat de dépôt BTE au 25/12/2025 (330 jours au taux de 10,14%)	931,964	943,849	2.13%
CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES		4,400,007	4,437,731	10.03%
	Pension livrée BTL au 03/09/2025 (180 jours au taux de 8,99%)	1,000,000	1,006,010	2.27%
	Pension livrée BTL au 06/01/2026 (285 jours au taux de 9%)	2,000,000	2,002,354	4.53%
	Pension livrée TSB au 11/12/2025 (357 jours au taux de 9,49%)	999,588	1,025,026	2.32%
	Pension livrée BT au 22/04/2025 (60 jours au taux de 9,09%)	400,419	404,341	0.91%
TOTAL		11,696,437	11,794,566	26.66%
Pourcentage par rapport au total des actifs				26.56%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 mars 2025 un montant de D : 7.720 contre D : 29.828 à la même date de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>		<u>31/12/2024</u>
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées ⁽¹⁾	100,000	100,000	(*)	100,000
(Moins) Dépréciation Obligations SERVICOM ⁽¹⁾	(100,000)	(100,000)	(*)	(100,000)
Excédent TCL	840	-		-
Obligation échue à encaisser	199	-		-
Intérêt courus sur compte rémunéré	6,682	29,828		450
TOTAL	7 720	29 828		450

(*): Retraité pour les besoins de comparabilité (présenté au 31/12/2024 en portefeuille titres parmi les obligations de société).

(**): Présenté en 2024 en déduction des autres créiteurs divers.

"(1) L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN PREMIERE SICAV.

Néanmoins, à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

L'AMEN PREMIERE SICAV a reclassé la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 100 KDT, parmi les créances d'exploitation, et a suspendu la constatation des intérêts sur cette ligne.

Une dépréciation intégrale a été constaté."

Note 7 : Opérateurs créiteurs

Cette rubrique s'élève au 31.03.2025 à D : 44.515 contre D : 32.197 au 31.03.2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	9,826	8,273	10,767
Dépositaire	34,689	23,924	35,786
	44 515	32 197	46 553

Note 8 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 mars 2025 un montant de D : 122 247.182 contre D : 122 290.51 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	4 199	3 309	4 454
Retenu à la source à payer	93 767	93 070	97 017
Jetons de présence	23 715	23 935	19 035
TCL	-	1 976	(789)
Commissions sur pensions livrées	566	-	-
TOTAL	122 247	122 291	119 717

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 31 mars 2025 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2024

Montant	49 354 664
Nombre de titres	512 065
Nombre d'actionnaires	697

Souscriptions réalisées

Montant	28 731 588
Nombre de titres émis	298 095
Nombre d'actionnaires nouveaux	7

Rachats effectués

Montant	(36 888 374)
Nombre de titres rachetés	(382 723)
Nombre d'actionnaires sortants	(22)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2 044 914)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	2 123 635
Régularisation des sommes non distribuables	(4 383)

Capital au 31-03-2025

Montant	41 272 217
Nombre de titres	427 437
Nombre d'actionnaires	682

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
Revenus des obligations			
- intérêts	59 353	346 944	1 390 344
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier			
- intérêts (BTA et Emprunt National)	461 472	178 002	717 237
TOTAL	520 825	524 946	2 107 581

Note11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025 à D : 99.709 contre D : 17.421 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	6 232	7 477	23 055
Intérêts sur comptes à terme	26 035	-	-
Intérêts sur certificats de dépôt	49 019	9 944	89 695
Intérêts sur billets de trésorerie	18 422	-	-
TOTAL	99 709	17 421	112 750

Note 12 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025 à D : 101.651, contre D : 91.857 pour la même période de l'exercice 2024, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Intérêts des pensions livrées	101,651	91,857	688,393
TOTAL	101,651	91,857	688,393

Note 13 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025 à D : 105.523 contre D : 90.374 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Commission de gestion	28,831	24,692	109,299
Rémunération du dépositaire	76,692	65,682	290,734
TOTAL	105,523	90,374	400,033

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025 à D : 18.630 contre D : 18.017 pour la même période de l'exercice 2024 et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Redevance CMF	11,533	9,877	43,719
Jetons de présence	4,680	4,732	19,032
Services bancaires et assimilés	578	1,073	12,254
TCL	1,440	2,335	4,475
Contribution Sociale de Solidarité	400	-	400
TOTAL	18,630	18,017	79,881

Note 15 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de l'AMEN PREMIERE SICAV est confiée à la Société "AMEN INVEST".

Celle - ci est chargée de la gestion de portefeuille et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée comme suit :

- 0.2% TTC de l'actif net annuel au titre de la gestion administrative et comptable ;
- 0,05% TTC de l'actif net annuel au titre de la gestion de portefeuille plafonnée à 474.000 Dinars TTC par an.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,12% TTC si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,09% TTC si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,07% TTC si l'actif net est plus de 20 MD.

Et ce, avec un minimum de 7.140 Dinars TTC par an et un maximum de 29.750 Dinars TTC par an.

AMEN BANK est chargée également de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle de 0,595% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.